



HAL
open science

L'herméneutique, un moyen de redécouvrir les richesses de textes spécialisés

Estelle Variot

► **To cite this version:**

Estelle Variot. L'herméneutique, un moyen de redécouvrir les richesses de textes spécialisés. Intertext : revista științifică, 2015, Intertext, 3-4, pp.7-16. hal-03945128

HAL Id: hal-03945128

<https://hal-amu.archives-ouvertes.fr/hal-03945128>

Submitted on 18 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INTERTEXT

Scientific journal
Nr. 3/4 (35/36)
9th year

Revistă științifică
Nr. 3/4 (35/36)
anul 9

Chișinău, ULIM, 2015

ISSN 1857-3711

Comitetul de redacție/Editorial Committee

Director publicație/Editor publisher Ana GUȚU
Redactor-șef /Redactor-in-chief Elena PRUS
Redactor-șef adjunct /Deputy redactor-in-chief Victor UNTILĂ
Colegiul de redacție /Editorial board Ion MANOLI, Dragoș VICOL, Zinaida RADU,
Liudmila HOMETKOVSKI, Inga STOIANOV,
Zinaida CAMENEV, Ghenadie RÂBACOV

Secretar de redacție/Editorial secretary Aliona MELENTIEVA
Coperta /Cover design Cezar SECRIERU

Consiliul științific/Scientific Council

Marius SALA, Academia Română, București/The Roumanian Academy, Bucharest
Mihai CIMPOI, Academia de Științe a Moldovei/Academy of Sciences of Moldova
Valeriu MATEI, Institutul Cultural Român, Chișinău/Romanian Cultural Institute, Chisinau
Nicolae DABIJA, Academia de Științe a Moldovei/ Academy of Sciences of Moldova
Jean-Louis COURRIOL, Université Lyon 3, Franța/ Lyon 3 University, France
Constantin FROSIN, Universitatea „Danubius”, Galați/“Danubius” University, Galați
Estelle VARIOT, Aix Marseille Université, France/Aix Marseille University, France
Leo BUTNARU, Uniunea Scriitorilor din Moldova/Union of Writers of Moldova
Ion GUȚU, Universitatea de Stat din Moldova/Moldova State University
Theo D’HAEN, Universitatea Catolică, Leuven/The Chatolic University, Louvain
Stelian DUMISTRĂCEL, Universitatea „Al. I. Cuza”, Iași/“Al. I. Cuza” University of Iași
Emilia BONDREA, Universitatea „Spiru Haret”, București/“Spiru Haret” University,
Bucharest
Corin BRAGA, Universitatea „Babeș-Bolyai”, Cluj/“Babeș-Bolyai” University, Cluj
Marina CAP-BUN, Universitatea „Ovidius”, Constanța/“Ovidius” University,
Constanța

Volumul a fost recomandat spre publicare de Senatul ULIM
(Proces-verbal nr. 1. din 16 septembrie 2015)

Articolele științifice sunt recenzate/The scientific articles are reviewed

The volume was recommended for publishing by the Senate of Free International University of
Moldova (Proces-verbal nr. 1 of September 16, 2015)

ULIM, Intertext 3/4
2015, 35/36, anul 9, Tiraj 100 ex./Edition 100 copies
© ICFI, 2015

Institutul de Cercetări Filologice și Interculturale/Institute of Philological and Intercultural Research
Address/Adresa: MD 2012, Chișinău, 52 Vlaicu Pârcalab Street Tel.: + (3732) 20-59-26,
Fax : + (3732) 22-00-28 site: <https://icfi.ulim.md>; e-mail: inst_cult2006@yahoo.fr

CONTENTS/CUPRINS

SPECIAL GUESTS SALONUL INVITAȚILOR

Estelle VARIOT. <i>L'herméneutique, un moyen de redécouvrir les richesses de textes spécialisés</i>	7
Marcos GABINSKI. <i>Reflexos longinquos do lusitanismo</i>	17
Yves MONTENAY. <i>La francophonie au-delà du français</i>	20
Didina ȚĂRUȘ. <i>Exercițiul interpretării în formarea conținutului enciclopedic reprezentativ</i>	23

LINGUISTICS AND DIDACTICS LINGVISTICĂ ȘI DIDACTICĂ

Ana GUȚU. <i>Sinonimia – criteriu pertinent al terminologizării</i>	33
Denisa DRĂGUȘIN. <i>Morphology of Auxiliaries in English and Romanian</i>	40
Denisa DRĂGUȘIN. <i>Thematic Relations in Syntax</i>	55
Mariana-Diana CÂȘLARU. <i>Variation du transfert positif à l'intérieur de l'interlangue</i>	69
Zinaida CAMENEV. Anatol POPESCU. <i>Problematics of the Systems Understanding Natural Languages</i>	75
Susana MERINO MAÑUECO. <i>El arte como medio para la enseñanza/aprendizaje de español como lengua extranjera</i>	84
Tatiana PODOLIUC. <i>Grammar Ways of Text Emphasis</i>	88
Oana BUZEA. <i>Idioms and Idiomaticity – Lexical and Grammatical Specifics of the Phraseological Antonyms in English and Romanian</i>	95
Alexei CHIRDEACHIN. <i>Particularități de predare-învățare a pronunției engleze în contextul formării și dezvoltării competențelor comunicative</i>	102
Valeriu OSTAFII. <i>Structura internă a cuvintelor: studiu realizat în baza lexicului spaniol</i>	110
Galina PETREA. <i>Technologies in the Class of English for Specific Purposes</i>	124
Cristina BLAJIN, Olga DUHLICHER. <i>The Use of Interactive Whiteboard Technology in the English Classroom</i>	131
Nina BUIMESTRU, Valentina ABABII. <i>Aspectul semantic al verbelor ergative</i>	137
Чуньяся ЧЕНЬ. <i>О единицах лингвосоциокультурной компетентности иностранных студентов-филологов</i>	143
Dumitru MAXIM. <i>Buna organizare a proceselor redacționale în presa scrisă</i>	150

**LITERATURE AND INTERCULTURALITY
LITERATURĂ ȘI INTERCULTURALITATE**

Elena PRUS. <i>Dimensiunea feminină a canonului literar din perspectiva egalității de gen</i>	161
Teresa POZO RICO, Valeriu OSTAFII, Raquel GILAR CORBÍ. <i>Multiculturalidad y trabajo en valores con el alumnado universitario a través del desarrollo de competencias socioemocionales</i>	167
Victoria FONARI. <i>Hermeneutica mitului antic în abordarea cercetărilor italieni</i>	176
Anca MILU-VAIDSEGAN. <i>Maeterlinck, precursor al noului teatru</i>	186
Elena TAMÂZLÂCARU. <i>„Tema pentru acasă” de Nicolae Dabija: univers narativ</i>	192
Igor URSENCO. <i>Poetul Grigore Vieru și intertextul lingvistic</i>	209
Adrian BRUNELLO. <i>Multicultural Issues in 20th Century American Literature</i>	217
Victoria BARAGA. <i>Reverberații ale motivului narcisic în romanul „Un veac de singurătate” de Gabriel García Márquez</i>	221
Жозефина КУШНИР. <i>Трикстерски-смеховая гармонизация концепта «Ибсеновская Нора» в реинтерпретации Роберта Вальзера</i>	231
Ecaterina CRECICOVSCHI. <i>Actualitatea universului artistic conradian</i>	242
Sebastian DRĂGULĂNESCU. <i>Nostalgie și identitate la Ștefan Baștovoi și Vasile Ernu</i>	248
Natalia AZMANOVA. <i>Stylistic, Poetic and Literary Dictionaries of the XIth and XXth Century</i>	255
Oxana GHERMAN. <i>Structuri cronotopice în romanul „Viața și moartea nefericitului Filimon...” de Vladimir Beșleagă</i>	263
Ionel PINTILII. <i>Dezvoltarea Internetului – impact major în comunicarea globală</i>	272
Tamara MELNIC. <i>Роль В. Гутора и В. Булычева в создании концепции «развивающего фортепиано»</i>	277
Aliona MELENTIEVA. <i>Social Representation: Valencies of Human Reality</i>	284
Dorin GANDRABUR. <i>Dorian Gray’s Syndrome</i>	291

SPECIAL GUESTS
SALONUL INVITAȚILOR

L'HERMÉNEUTIQUE, UN MOYEN DE REDÉCOUVRIR LES RICHESSES DE TEXTES SPÉCIALISÉS

Estelle VARIOT

Aix Marseille Université CAER (France)

Hermeneutics, as a theory of understanding and interpreting texts, has known, over the years, different applications that permitted to contribute to the evolution of thinking. During the XXIst century, it gives the opportunity to reactivate some branches of linguistics, by putting the focus on interpretation that, nevertheless, takes into account the intrinsic role of text. This renewed approach of hermeneutics and of its special aspects also helps to reach a better recognition of the contribution of translation, as a scientific matter linked to the interpretation of speech (even if it is often forgotten) and as a compulsory and necessary intermediary in order to give all its meaning to the original thought. Applying hermeneutics theory to texts also opens the way to a more precise understanding, especially regarding legal area.

Keywords: *historical and modern hermeneutics, thought, specialized texts, philology, dialectology, translation, interpretation.*

Bon nombre de linguistes et scientifiques se sont intéressés au cours des siècles aux vestiges du passé, de manière à trouver les clefs de nos origines et de notre destinée. Il va sans dire que ces investigations ont été rendues difficiles par de nombreux obstacles qui ont surgi progressivement depuis l'apparition du langage humain jusqu'à nos jours. Même si de nombreuses avancées ont été faites dans le domaine de la connaissance du cerveau humain, il reste encore de nombreux mystères à élucider et, en particulier, la primauté à accorder ou non à la pensée sur le langage. Par ailleurs, les différences d'état où se sont trouvées les civilisations depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, les conflits, les destructions en tous genre ont contribué à la perte d'une partie de ce patrimoine cul

turel inestimable, quand bien même, des documents refont surface, de temps à autres, de part et d'autre de la Romania orientale ou occidentale. Il apparaît clairement que la connaissance de l'autre passe aussi par le décryptage de mode de pensées différents qui se sont de plus en plus éloignés avec le développement de systèmes d'écriture qui, certes, ont des origines communes mais qui, avec le temps, ont perdu ou ont rendu moins visible aux yeux du quidam ces correspondances. Ces difficultés sont accentuées quand les langues ne circulent que par la voie orale ou quand on n'est pas à même d'identifier les signes graphiques qui leur correspondent. Le champ d'investigation est donc particulièrement large et a nécessité une organisation spécifique au fur et à mesure que se sont développés les courants visant à étudier les richesses et les spécificités de nos langues. L'herméneutique, en tant que discipline scientifique, résulte bien de ce processus.

La tendance de l'homme à vivre en groupe et, dans cette optique, à organiser des modalités visant à rendre celle-ci la plus harmonieuse – ou, tout au moins acceptable – possible pour le plus grand nombre, d'une part, et à se questionner sur ses origines, sa destinée, ainsi que sur ce qui existe par-delà lui et

dans l'univers, d'autre part, a de larges résurgences dans les applications que l'on peut faire de l'herméneutique.

Il est certain qu'à l'origine un lien est établi entre l'herméneutique et les signes divins, d'autant plus que le terme lui-même d'herméneutique dérive d'Hermès, le messager des dieux. Ainsi, de tout temps, les sociétés, réparties souvent en trois ordres – ecclésial, chevaleresque, populaire/plébéien – ont cherché à se prémunir des foudres divines en s'attachant à obtenir les faveurs de divinités tutélaires plus ou moins propices qu'ils honoraient, afin de connaître leurs intentions et d'agir au mieux pour les satisfaire. La nécessité s'est ainsi faite de plus en plus pressante de savoir, le plus précisément, leurs intentions, par le biais de sacrifices de différentes sortes, parfois humains puis de plus en plus, au moyens de substituts, qui ont, ensuite, été remplacés par des offrandes matérielles, avec le développement des religions monothéistes, notamment. Ces différentes interprétations des messages divins primitifs se faisaient également sur la base d'incantations, ainsi que de formules écrites ou de descriptions de scènes dans des temples de civilisations anciennes qui avaient atteint leur apogée dans l'antiquité. L'on peut voir, dès ce stade, l'importance accordée aux signes supposés perçus par les devins et autres prêtres des cultes anciens, à la suite de l'interprétation des entrailles des sacrifiés et on se doute aussi que certaines interprétations pouvaient être faillibles ou subjectives. Ceci relance le débat théorique sur le lien entre le fait (le sacrifice) et sur le sens qu'on lui donne et, de ce fait, sur les interprétations qui sont sujettes à caution d'autant plus si l'on ne dispose plus, a posteriori, des faits originels. Dans bien des cas et dans bien des domaines, y compris, comme on le verra *infra*, dans les textes spécialisés, on se retrouve confrontés au même dilemme qui consiste à séparer le fait de la pensée de celui qui en est à l'origine, ce qui engendre parfois un fossé et une dilution des idées et des nuances. Il va sans dire que les documents conservés, à ce stade, qui ne sont pas toujours entièrement intelligibles pour nous, constituent des trésors inestimables et montrent en même temps la volonté de maintenir vivantes pour les générations futures une certaine vision de la vie et de ses cycles.

Les sociétés antiques qui nous ont précédés, qui ont coexisté et qui se sont influencées, ont été marquées par le développement de la culture, des sciences, des arts au sens large et de la rhétorique, ce qui établit un lien également avec la philosophie et, plus tard, avec le mouvement humaniste.

D'un point de vue philosophique, l'herméneutique est une discipline ancienne qui est aussi à rattacher à des penseurs athéniens, en particulier, à Aristote qui a insisté sur l'importance du texte et de sa valeur interprétative, afin de mettre en avant la perspective logique et le raisonnement dans l'argumentation. L'objectif, à ce stade, était de disposer de textes présentant une construction fluide et organisée qui permettait de valoriser l'orateur et sa pensée, en insistant sur le jugement interprétatif et sur la contradiction et, par conséquent, sur une vision critique de l'opinion présentée. Nous mentionnons, en aparté de notre investigation, que l'on retrouve cette même approche raisonnée en science avec les grands théoriciens de l'Antiquité, ce qui témoigne de l'existence d'universaux, en matière de raisonnement et de théorie argumentative, quels que soient les domaines, même si cela est encore plus contraignant en matière spécialisée (des sciences dites « dures » ou « humaines »).

Le développement des sciences (avec notamment toute la réflexion grecque à ce sujet) a permis de développer ce raisonnement logique qui sera aussi associé plus tard au cartésianisme et qui contribue, de près ou de loin, à modeler notre esprit, en fonction d'un schéma cadre et de ses applications fonctionnelles. Ainsi, la réflexion scientifique a permis d'importantes avancées scientifiques relatives à notre univers, par la création d'outils de mesure, de datations entre autres, et a remis en cause certaines conceptions erronées qui résultaient, à l'origine, d'une interprétation mauvaise ou trop approximative de certains faits. Ceci témoigne, là encore, de la nécessité de disposer, dès le départ, de données fiables – ce qui n'est pas chose aisée et ce qui requiert, dans bien des cas, de longues périodes de vérifications –, si l'on veut espérer pouvoir mener une recherche et développer des hypothèses qui se vérifient et qui sont correctes. Même si le cheminement est long et qu'il comprend bien des aléas, force est de constater aussi que, parfois, ce sont les hésitations qui permettent d'affiner le jugement (chaque théorie part d'un postulat de départ qui entraîne un raisonnement et toute modification d'une partie est à même, en puissance, d'entraîner une rectification de cette hypothèse de départ).

L'écllosion des religions monothéistes a entraîné une modification car les écrits dont nous disposons, même s'ils sont parfois parcellaires, ont fait l'objet de transcriptions des systèmes d'écritures – araméen, entre autres – vers d'autres, phénicien puis grec, slavon et latin, dont sont dérivés la plupart des langues romanes et, donc, le français et le roumain. De nombreuses études ont été faites progressivement et on a eu tendance, dans certains cas, à considérer davantage les éditions critiques ou commentées que les textes originaux. Ceci a, parfois, conduit à des dérives et à des interprétations qui ont privilégié la traduction littérale à la pensée de ceux qui témoignaient dans les écrits originaux ou, a contrario, ont privilégié une traduction très actualisée qui correspondaient davantage à la volonté du public attendu.

Au cours du temps, une compréhension partielle ou insuffisante des signes anciens, des évolutions des mentalités, des besoins nouveaux, des impulsions issues de divers pouvoirs, dans un contexte de tensions politique et religieuse, ont engendré des changements, et de nouvelles conceptions ont vu le jour qui ont, parfois, davantage, eu pour objet de mettre en avant une conception plutôt que d'accepter les autres et de rendre compte de la vision originelle.

Les réformes et tensions religieuses ont eu le mérite de mettre l'accent sur le besoin progressif de revenir aux textes primitifs, là encore, comme clef de la pensée profonde de ceux qui nous ont précédé dans le but de provoquer, ensuite, une réflexion plus systématique et plus argumentée et de parfaire ainsi notre jugement, ce qui rapproche un peu cette conception de la philosophie, par la conception logique que cela présuppose.

Quoi qu'il en soit, la recherche des origines de la pensée et de notre pensée tend à démontrer un lien entre les éléments de l'ordre naturel qui préexistaient auxquels l'être humain s'est adapté et qu'il a ensuite modelés, dans le but d'organiser la vie de chacun dans le groupe. Rechercher le sens des origines à quelque niveau que ce soit renvoie aussi, dans une certaine mesure, à la connaissance de soi et à notre manière d'envisager notre avenir.

Par conséquent, on se retrouve souvent avec le même dilemme, en matière de compréhension qui vise à savoir si l'on doit se fier à la compréhension du texte

lui-même ou à son entendement, à la perception que l'on ressent à travers sa lecture, en fonction de notre propre environnement et de notre propre expérience ou vécu.

Ainsi, la tradition scolastique a mis en valeur la recherche de l'authenticité du texte et des sources dont ce dernier avait pu s'inspirer, orientales ou occidentales, dans le cas roumain. Ces études approfondies conservent tout leur attrait car elles permettent une connaissance approfondie des textes dont l'on doit disposer dans leur variante d'origine, afin d'en retirer toute la substance et afin de pouvoir en percevoir l'essence. Le retour à la construction originelle est, de fait, une condition sine qua non de l'analyse du texte car elle seule permet de comprendre, autant que faire se peut, la volonté de celui qui l'a créé. Les courants littéraires mais aussi scientifiques, de manière générale, ont contribué à une évolution de la pensée et à la remise en cause progressive des anciens pouvoirs, de manière à la libérer, en quelque sorte, de ceux-ci, afin d'envisager les connaissances sous un angle nouveau ou renouvelé des connaissances primitives. En ce sens, les affrontements entre anciens et modernes au cours des siècles se sont prolongés jusqu'à nos jours et participent à l'argumentation cyclique relative à notre place dans l'univers, par les applications pratiques que sont les écrits.

Bon nombre de dérives exemplifient à quel point le détournement d'une pensée originelle est préjudiciable à l'intérêt commun/général car il compromet une vision éclairée de ce qu'on appelait, dès l'époque grecque, la « res publica ».

L'objectif primordial d'une personne qui est en présence de textes consistera, de notre point de vue, à se poser les questions de fond et de forme pour arriver à avoir une vue d'ensemble sur les motifs qui ont engendré sa création et sur les objectifs que son auteur original s'est fixés. Ceci a de nombreuses implications puisque cela influe, en matière de traduction, par exemple, sur les modalités de passage d'un univers ou d'une vision du monde à une autre et sur les marges autorisées ou que s'octroie celui qui transpose en langue cible. La tâche de traduction est loin d'être facile. Elle s'est développée concomitamment à la fragmentation des langues et a, dès le début, contribué, par les analyses nécessaires à sa pratique, au développement des différentes branches de la linguistique et à leur renouvellement. Par ailleurs, toute analyse textuelle approfondie requiert, d'une manière ou d'une autre, une transposition dans la langue cible, afin de percevoir l'ensemble de ses nuances.

Dans le domaine des textes de spécialité, l'approche s'emploiera également à mesurer les questions de fond et les aspects formels, ce qui confirme l'existence d'universaux, tels que les nuances exprimées ou souhaitées par l'auteur original (en tenant compte des évolutions sémantiques des mots eux-mêmes) et l'examen de la palette des moyens à disposition pour transmettre au mieux son message dans un autre contexte, celui de la langue cible.

Les textes de spécialité ou d'un niveau de langue/registre spécifique constituent une difficulté supplémentaire pour le traducteur, étant donné qu'ils nécessitent – en plus des interrogations inhérentes au passage d'une langue à l'autre –, d'une part, la mise en évidence des termes relevant du « jargon », souvent d'origine gréco-latine (et/ou slave pour le domaine roumain) ou d'un usage dialectal et, d'autre part, des moyens à mettre en œuvre, requérant la connaissance des outils d'enrichissement lexical propres aux deux langues, en vue de transposer au mieux toutes les nuances et connotations supplémentaires.

L'approche juridique, sur laquelle se fondent les fragments que nous proposons à l'occasion de la présente intervention, représente une importance toute particulière, étant donné le lien indissociable dès l'origine, dans bon nombre de sociétés, entre loi divine et organisation sociale. L'évolution même de la société humaine, dans son ensemble, met en évidence les contacts établis, à un moment ou à un autre entre ses peuples qui ont, par la suite, connu leur propre progression. Le fait que les peuples se soient entrecroisés, à différents moments de leur histoire, a généré des contaminations linguistiques et culturelles qui ont accompagné l'essor de certains d'eux vis-à-vis d'autres, même si, dans les faits, il s'avèrent après coup que les influences subies ont contribué souvent à un réveil de la capacité créatrice des derniers qui ont ainsi pu développer leur propre « style national ». Le rayonnement de certaines contrées, au niveau international, et en Europe, a également permis la diffusion de certaines idées et a contribué à une certaine normalisation des connaissances ainsi qu'à un formalisme de plus en plus convergent dans les textes.

Cela est particulièrement visible en matière juridique, du fait d'une tradition importante commune susmentionnée qui a été agrémentée de l'apport français, à partir de l'époque révolutionnaire et napoléonienne. Dans cette optique, il apparaît clairement qu'à partir d'un élément concret, factuel, le texte et les mots qu'il comprend de manière effective, on se trouve face au dilemme qu'il convient de prendre en compte : quelle part donner au fait et quelle part donner à l'interprétation, afin d'obtenir une traduction fluide et respectueuse de l'original.

De façon à exemplifier nos propos, nous avons sélectionné quelques fragments, issus d'un ouvrage sur la Législation urbaine valaque (fragments 1-3) et des Constitutions de la Roumanie et de la République de Moldavie. Il ne nous sera pas possible d'envisager, dans le cadre de cette intervention, l'ensemble des perspectives mises en évidence par les fragments, en particulier philologique (spécificités de la langue ancienne dans les fragments 1 à 3) ou culturelles (contexte de l'époque). Aussi, nous allons nous concentrer davantage ici sur la mise en valeur des applications du droit et la pensée de l'auteur chargé d'édicter la loi, pour, ensuite, évoluer vers différentes sources du droit qui ont pour objet de réguler la vie en société suivant certains principes immuables et sous-jacents qui se retrouvent dans bien des pays.

Le premier fragment¹ concerne des modalités d'amélioration, dans le domaine privé ou public (Georgescu 123-124) extrait d'un projet de code datant de 1765. Nous nous situons durant la période phanariote et les originaux sont en grec transcrit en roumain normalisé. Les points sélectionnés font référence à des situations de la vie courante (cas) qui sont réglementées et soumises au droit, étant donné qu'elles concernent le « droit des parties », et font intervenir les notions de « mitoyenneté », « d'indivision » (« Unul singur »), de « préjudice », de « dégât », de « réparation collective », de « distance légale », de « travaux d'amélioration » et d'éventuelle « prescription ».

La part interprétative consistera, de notre point de vue, à mettre en relief, par petites touches, ces notions qui sont souvent induites dans le texte mais qui entrent en ligne de compte pour édicter la conduite à tenir. Ainsi, dans le point 2) aucun travail ne peut être réalisé sans l'accord de toutes les parties ; dans le point 3) un préjudice fait à un voisin doit être réparé et on doit revenir à l'état initial ; au point 6) nécessité de respecter une distance vis-à-vis du mur mitoyen/limitrophe

pour ériger une clôture, afin d'éviter tout dégât sur les parties communes ; au point 8) en cas d'embellissement et en l'absence de contestation dans les délais, une construction n'est pas détruite.

Néanmoins, d'un point de vue lexical, il conviendra aussi, en matière juridique, de chercher à conserver les nuances des mots, en gardant à l'esprit les équivalents en langues source et cible des termes employés, soit de même racine, soit issus de la dérivation, entre autres, sachant que l'usage et les acceptions évoluent avec le temps.

Le second fragment², extrait du Chrysobulle de 1768, translittéré en roumain ancien, insiste sur le lien originel entre les textes sacrés dans leur esprit et les futures lois écrites et orales, en imposant certains principes, en particulier, les notions d'équité, de respect des droits des tiers et de l'intérêt public, sous peine de destruction de la construction. Ce fragment intronise également la prise en compte de l'intérêt général que chacun a délégué de faire respecter sous certains délais.

La part interprétative se fait à divers niveaux dans ce fragment : en premier lieu, certains termes (« pravilă »), souvent d'origine slave, n'ont pas d'équivalent fixe en langue cible française. De plus, le fragment insiste sur l'autorité représentée par le prince qui fait lui-même référence à la puissance divine dont il est investi et qui est chargé d'édicter la loi, afin d'organiser la vie en société de ses sujets. Les nuances liées à la déférence et aux libertés d'autrui sont à envisager dans leur contexte, avec des formulations types, en langue source qu'il n'est pas toujours aisé de transposer directement en langue cible : des adaptations sont nécessaires et, partant de là, des choix sont effectués, à un moment donné pour transmettre au mieux le message original.

Le troisième fragment³, insiste à nouveau sur les notions de « travaux d'embellissement » qui devront se faire dans le respect des « droits » des tiers et de la loi représentée ici par Alexandru Scarlat qui s'impose dans toute la principauté et à ses successeurs, ce qui confirme le processus de normalisation des règles juridiques et d'unification de la principauté par ce biais aussi.

La part interprétative dans ce fragment est clairement représentée par la difficulté de transposer à l'identique la syntaxe originale en langue cible. Les éléments connecteurs des phrases jouent un large rôle dans cette situation puisqu'ils concourent à un discours plus fluide, moyennant de légères nuances.

En plus de cela, on notera la vision du législateur qui laisse primer les intérêts essentiels « droit à la lumière », « droit à la vue sur la nature », en légiférant sur des distances de « bienséance » et de sécurité, de façon à garantir la paix et la tranquillité de chacun. On notera toutefois un maintien de certains droits accordés aux parties préalablement installées vis-à-vis des nouveaux arrivants/constructeurs, ce qui peut être une nuance non négligeable.

Le quatrième fragment⁴ est fondé sur un extrait de la Constitution de la Roumanie qui constitue le fond de l'unité du peuple roumain et qui consacre les notions « [d']égalité », « [d']unité » et de « refus de toute forme de discrimination », conformément aux principes de toutes les démocraties et, en droite ligne, aussi de l'esprit de la révolution française.

Dans ce fragment plus récent, la partie interprétative affectera davantage la manière dont on va pouvoir faire passer ce message fort à l'aide de mots qui sont souvent d'origine latine dans les langues source et cible, en nivelant les effets de style et en conservant la sobriété du message original. Les différentes formes de

« discriminations » énumérées sont communes à l'ensemble des pays européens et illustrent, de ce point de vue aussi, une marche vers l'uniformisation des pratiques et des formulations.

Le cinquième fragment⁵ présente un extrait de la constitution de la Moldavie qui pose les bases du peuple de République de Moldavie et qui insiste sur son unité propre et sur sa spécificité, ainsi que sur les garanties de base communes à tous les peuples européens. Il met en avant aussi le rôle de l'État comme garant des libertés individuelles.

Là encore, la part interprétative consistera, face à un texte national à la portée générale suprême, à se concentrer sur les mots et à rester au plus près des racines communes, afin de conserver toutes les nuances sémantiques, en adaptant, ici et là, la syntaxe originale à l'univers de la langue cible.

Les fragments sélectionnés, dans la perspective herméneutique, contribuent, nous l'espérons, à démontrer l'ampleur de la tâche du traducteur qui, non seulement s'appuie sur la méthodologie générale à appliquer lorsque l'on passe d'une langue à une autre mais, en plus, se doit de dépasser les mots du texte pour en percevoir un maximum de connotations et d'éléments sous-jacents. Il s'agit, en fin de compte, du passage du monde factuel représenté par le texte à la pensée profonde de l'auteur, représentant en l'occurrence l'autorité publique et le législateur. Il est question ici d'un équilibre stable auquel le traducteur tend entre, d'une part, la réalité des mots englobant des applications du droit et une réglementation et, d'autre part, la hiérarchie des normes sous-jacente qui inclue aussi des principes généraux non écrits ainsi que la jurisprudence, entre autres, qui concourent également au raisonnement juridique et aux prises de décisions, y compris aux niveaux national et international.

Le monde européen a connu de vastes bouleversements et évolutions, au gré des contacts entre ses peuples et avec d'autres, plus ou moins consentis, qui lui ont permis de s'adapter au temps et aux avancées. Pour autant, les questions qui relèvent de nos origines et de notre destinée demeurent et face à la réalité intangible de notre existence, nous ne cessons de nous interroger sur notre manière d'exister. Les outils dont nous disposons à travers les siècles sont divers mais l'une de nos plus grandes richesses est néanmoins la langue et, dans bien des cultures, son équivalent couché sur le papier, le texte. Ceux-ci nous amènent à garder la mémoire de notre patrimoine et à l'enregistrer pour les générations futures, afin d'en conserver tout leur sens, dans notre propre vision, distincte de celle de l'autre, cependant. Toutes sortes de théories ont vu le jour, de manière à nous aider à mieux nous voir, puis à nous connaître et à gommer nos différences, de façon à pouvoir vivre ensemble. Néanmoins, il a fallu pour cela établir des « règles » érigées depuis la nuit des temps pour canaliser nos visions différentes à certains égards mais finalement assez convergentes à bien d'autres. Certains trésors, perdus suite à des conflits, des destructions, des extinctions de peuples, sont parfois redécouverts par d'autres générations et appellent à une remise en question de faits admis. L'herméneutique, appliquée à la traduction et aux textes, en particulier spécialisés, contribue à une meilleure acceptation de l'autre. Sans avoir pour objet d'annihiler toutes nos différences qui sont autant de contributions au « bien commun », nous sommes tous amenés à réfléchir à notre vision de la vie et à notre interprétation de celle-ci. L'herméneutique, par la transcendance du texte qu'elle procure, nous amène également à dépasser le texte pour entrevoir la pensée

profonde de l'auteur original et accéder à une part de son univers, sans pour autant en connaître toujours toutes les réponses. C'est la raison pour laquelle la traduction qui repose bien sur des fondements tangibles – les textes – est une opération des plus hardies et ardues car elle nécessite sans cesse une capacité à se reposer les mêmes questions et à effectuer un cheminement qu'elle espère le plus proche possible de l'original. Cette tâche est d'autant plus singulière, en matière juridique, où la précision et les nuances sont de rigueur dans chaque mot, malgré le paradoxe apparent de l'uniformisation des formulations.

Notes

¹ Valentin Al. Georgescu, Emanuela Popescu (1975). *Legislația urbană a țării românești 1765-1782/La législation urbaine de la Valachie 1765-1782*, *Adunarea izvoarelor vechiului drept românesc scris X*, București/Bucarest Academia de științe sociale și politice a republicii socialiste românia, Institutul de studii sud-est europene/ Académie des sciences sociales et politiques de la république socialiste de Roumanie, Institut d'études sud-est européennes – Collection des sources de l'ancien droit roumain écrit, X, 123-124 : « 2. Unul singur dintre asociați nu trebuie nici să strice, nici să dreagă zidul comun » ; « 3. Acela care face ceva spre paguba vecinului (său), este oprit ; dacă face vreo reparație, trebuie să păstreze vechea înfățișare a clădirii » ; « [...] 6. Un vecin nu poate să-și facă grajdul lângă zidul comun, pentru că zidul să nu se strice din pricina umezelii » « [...] 8. Acela care va ridica o clădire pe un loc domnesc pentru înfrumusețarea fără a fi împiedicat de cineva, mai târziu nu mai e silit să dărîme clădirea » în *idem, ibidem*, p. 123-124. [2. Un seul des associés ne doit ni détruire ni réparer le mur commun ; 3 Celui qui fait quelque chose au détriment du (de son) voisin est arrêté ; s'il fait une réparation, il doit conserver l'ancien aspect de l'édifice ; 6. Un voisin ne peut faire sa clôture près du mur commun, pour que le mur ne s'abîme pas à cause de l'humidité [...] 8. Celui qui va ériger un édifice sur un lieu princier pour l'embellissement sans en être empêché par quiconque, ensuite n'est plus forcé de détruire l'édifice].

² *Idem, Ibidem*, « București, 12 mai 1768, 136-138 : Alexandru Scarlat întărește dispozițiile pravelor privitoare la construcția și refacerea clădirilor (case, prăvălii, boiangerii, băi) și la servituțiile urbane (Original) Io Alexandru Scarlat Ghica voevod bojjeiu milostiu gospodar » (p. 136) [...] Și de va îndrăzni cinevași să zidească cevași fără de voe domnească, această zidire să să strice. Și într-altă parte tot la acest titlu, altă pravilă zice : cum că oricine va îndrăzni să facă zidire noao în cale sau în trecătoare de obște, să să oprească (p. 137) [...] Așijderea, și cînd vecinul are înaintea lui privileală de grădini și de pomi, să nu aibă volnicie cinevași din cei ce vor vrea să zidească din nou casă, ca să oprească priveala acéea, ci să departéze acea zidire de la zidirea vecinului, urme 50, adecă 33 de coți. [...] (p. 138) [Bucarest, 12 mai 1768. Alexandru Scarlat renforce les dispositions légales relatives à la construction et à la réfection des édifices (maisons, magasins, teintureries, salles de bains) et les servitudes urbaines (Original) Moi, Alexandru Scarlat Ghica prince boyard administrateur clément (p. 136) [...] Et si quelqu'un ose construire quelque chose, sans l'accord princier, que cette construction soit détruite. Et, autre part, toujours sous ce titre, une autre disposition légale dit : quiconque osera faire une nouvelle construction sur une voie ou sur un passage public, qu'il soit arrêté (p. 137) [...] De même, quand le voisin a devant lui la vue sur des jardins et des arbres fruitiers, que l'un de ceux qui veulent construire à nouveau une maison n'ait pas l'autorisation, pour boucher la vue, mais qu'il éloigne cette construction de celle du voisin, en arrière 50, c'est-à-dire 33 coudées [...] (p. 138)].

³ *Idem, Ibidem*, 138-139 : „Poruncim ca oricine va vrea să înnoiască casa lui cea vechă, să nu schimbe nici cum făptura cea dintâi a casii aceia, ci după cum s-au aflat întîi, tot într-acest fel de făptură să o înnoiască, nici să închiză lumina sau priveala vecinilor” (p. 138) [...] Căci nu avem învoire, cum că și frații domni cei ce vor fi după noi și după domniia lor fiind după ajutoriu dreptului și a pravililor nu vor lăsa neizbrănită, o îndrăznire ca aceasta a acelora carii nu vor vrea să bage în seamă poruncilor pravililor” (p. 139) [Nous ordonnons que quiconque voudra rénover son ancienne maison, ne change en rien l'apparence première de cette maison, ni sa disposition, qu'il la rénove en gardant toujours cette apparence, qu'il ne masque pas non plus le soleil ou ne bouche la vue aux voisins (p. 138) [...] Car nous ne doutons pas que les frères princes qui seront après nous et étant dans leur règne à la recherche de l'aide du droit et des dispositions légales ne laisseront pas confuse, une audace comme celle-ci de ceux qui ne voudront pas tenir compte des injonctions des dispositions légales (p. 139)].

⁴ Extrait de la Constitution de la Roumanie, consultable via le lien : <http://www.constitutiariomaniei.ro/> (lue le 28/03/2015 à 11h20) : Art. 4 – Unitatea poporului și egalitatea între cetățeni (1) Statul are ca fundament unitatea poporului român și solidaritatea cetățenilor săi. (2) România este patria comună și indivizibilă a tuturor cetățenilor săi, fără deosebire de rasă, de naționalitate, de origine etnică, de limbă, de religie, de sex, de opinie, de apartenență politică, de avere sau de origine socială. [Art. 4 – Unité du peuple et égalité entre les citoyens (1) L'État a comme fondement l'unité du peuple roumain et la solidarité de ses citoyens (2) La Roumanie est la patrie commune indivisible, de tous ses citoyens, sans distinction de race, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion, de sexe, d'opinion, d'appartenance politique, de richesse ou d'origine sociale].

⁵ Extrait de la Constitution de la République de Moldavie, consultable via le lien : http://lex.justice.md/document_rom.php?id=44B9F30E:7AC17731 (consulté le 28/03/2015 à 11h27) Articolul 10 Unitatea poporului și dreptul la identitate (1) Statul are ca fundament unitatea poporului Republicii Moldova. Republica Moldova este patria comună și indivizibilă a tuturor cetățenilor săi. (2) Statul recunoaște și garantează dreptul tuturor cetățenilor la păstrarea, la dezvoltarea și la exprimarea identității lor etnice, culturale, lingvistice și religioase.

Articolul 16 *Egalitatea* (1) *Respectarea și ocrotirea persoanei* constituie o îndatorire primordială a statului. (2) Toți cetățenii Republicii Moldova sînt egali în fața legii și a autorităților publice, fără deosebire de rasă, naționalitate, origine etnică, limbă, religie, sex, opinie, apartenență politică, avere sau de origine socială. [Article 10 *L'unité du peuple et le droit à l'identité* (1) L'État a comme fondement l'unité du peuple de République de Moldavie. La République de Moldavie est la patrie commune de tous ses citoyens. (2) L'État reconnaît et garantit le droit à tous ses citoyens de conserver, développer et exprimer leur identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse. Article 16 *Égalité* (1) Le respect et la défense de la personne constitue une obligation primordiale de l'état. (2) tous les citoyens de la République de Moldavie sont égaux devant la loi et les autorités publiques, sans distinction de race, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion, de sexe, d'opinion, d'appartenance politique, de richesse ou d'origine sociale].

Références bibliographiques

Atelier « Traduction et Plurilinguisme ». Aix-en-Provence : Travaux de l'Équipe d'Accueil 854, « Etudes Romanes » de l'Université de Provence, n°7 (volume double), édition réalisée par E. Variot, sous la direction de V. Rusu, 2002.

Atelier de Traduction et Plurilinguisme. Aix-en-Provence : Travaux de l'Equipe d'Accueil 854, « Cahiers d'Études Romanes », n°14 (volume triple plus un CD-Rom), édition réalisée par E. Variot, 2005.

Constitution de la République de Moldavie. consultable via le lien :

http://lex.justice.md/document_rom.php?id=44B9F30E:7AC17731 (consulté le 28/03/2015 à 11h27)

Constitution de la Roumanie. consultable via le lien : <http://www.constitutiaronaniei.ro/> (lue le 28/03/2015 à 11h20)

Francesca, Manзара. *Herméneutique et traduction*. article consultable à partir du lien :

Georgescu, Valentin Al., Popescu, Emanuela. *Legislația urbană a țării românești 1765-1782/La législation urbaine de la Valachie 1765-1782, Adunarea izvoarelor vechiului drept românesc scris X*. București/Bucarest : Academia de științe sociale și politice a Republicii Socialiste România, Institutul de studii sud-est europene/ Académie des sciences sociales et politiques de la République Socialiste de Roumanie, Institut d'études sud-est européennes – Collection des sources de l'ancien droit roumain écrit, X, 1975.

<http://incubadora.periodicos.ufsc.br/index.php/intraducoes/article/viewFile/1608/1845> (lu le 28/03/2015 à 11h23)

Ladmiral, Jean René. *Traduire : théorèmes pour la traduction*. Paris : Gallimard, 1994.

Peeters, Jean (sous la direction de). *La traduction, de la théorie à la pratique*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, collection « Rivages linguistiques », 2006.

Variot, Estelle. *Un moment significatif de l'influence française sur la langue roumaine : le dictionnaire de Teodor STAMATI (Iassy, 1851)*. Thèse de doctorat intitulée soutenue en 1996 (Directeur : V. Rusu, Membres du jury : M. M. J. C. Bouvier, G. Taverdet, V. Rusu, Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 1997, 3 tomes, (lexicologie).